

# Acquisitions de résidences



***Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Juin 2016***

PROJET  
**EXTENSION  
MALARTIC**  
Contribuer. Améliorer. Prolonger.

# Acquisitions de résidences

PROJET  
EXTENSION  
MALARTIC

Trois périodes d'acquisitions de résidences

2008 - 2010

Acquisitions nécessaires pour accéder au gisement Canadian Malartic

2011

Acquisitions nécessaires pour la construction du parc du Belvédère

2011-2015

Acquisitions non requises pour l'exploitation du gisement (accommodements)

# Acquisitions de résidences

Période 2008-2010

Acquisitions nécessaires pour accéder au gisement Canadian Malartic :

- 204 résidences incluant 1 expropriation
- 30 terrains
- 5 institutions (2 écoles, HLM et CPE, CHSLD)

Ces acquisitions correspondent à 274 logements :

- 113 logements locatifs
- 161 maisons unifamiliales

# Acquisitions de résidences

Barèmes, règles et protocoles appliqués pour acquisition et compensation

- Deux choix
  - 1) relocalisation de la maison dans le nouveau quartier aux frais de la compagnie
  - 2) vente de sa maison :
    - valeur marchande établie par les évaluateurs majorée de 25 %
    - allocations de relocalisation de 42 \$/personne/jour accordées aux familles
    - montant supplémentaire de 200 \$/famille/semaine ajouté si le délai de quatre semaines prévu pour le déplacement de la résidence est dépassé
    - indemnisation de 5000 \$ pour les propriétaires et de deux mois de coût de loyer pour les locataires.

# Acquisitions de résidences

PROJET  
EXTENSION  
MALARTIC

## Prix payés

- Moyenne : 107 888 \$
- Fourchette : entre 20 000 \$ et 325 000 \$

# Acquisitions de résidences

PROJET  
**EXTENSION  
MALARTIC**



# Acquisitions de résidences

PROJET  
EXTENSION  
MALARTIC

Période 2011

Construction du parc du Belvédère

- 41 résidences acquises et démolies correspondant à :
  - 65 logements dont 32 logements locatifs
- Construction de 8 immeubles locatifs de 8 logements chacun pour relocaliser les locataires.

# Acquisitions de résidences

Barèmes, règles et protocoles appliqués pour acquisition et compensation

- Deux choix
  - 1) vente de sa maison
    - offre de la compagnie : valeur marchande établie par les évaluateurs majorée de 25 %
    - cinq heures de consultation juridique, négociation et rédaction de documents jusqu'à 1000 \$
    - incitatif de 5 000 \$ pour l'acquisition d'une nouvelle résidence à Malartic
  - 2) échange de maison à Malartic

# Acquisitions de résidences

PROJET  
EXTENSION  
MALARTIC

## Prix payés

- Moyenne : 208 174 \$
- Fourchette : entre 110 000 et 310 000 \$

# Acquisitions de résidences

Période 2011-2015

Acquisitions non requises pour l'exploitation du gisement (accommodements)

- 18 résidences acquises dont 3 démolies correspondant à :
  - 23 logements dont 8 logements locatifs

# Acquisitions de résidences

Barèmes, règles et protocoles appliqués pour acquisition et compensation

Acquisitions non requises pour l'exploitation du gisement (accommodements)

## 1) vente de sa maison

- offre de la compagnie : valeur marchande établie par les évaluateurs majorée de 25 %
- cinq heure de consultation juridique, négociation et rédaction de documents jusqu'à 1 000 \$
- incitatif de 5 000 \$ pour l'acquisition d'une nouvelle résidence à Malartic

## 2) échange de maison à Malartic

# Acquisitions de résidences

PROJET  
EXTENSION  
MALARTIC

## Prix payés

- Moyenne : 188 528 \$
- Fourchette : entre 112 500 et 330 000 \$

# Acquisitions de résidences

PROJET  
**EXTENSION**  
MALARTIC



# Futures acquisitions de résidences

## Deux types d'acquisitions

- Déviation de la 117
- Guide de cohabitation pour la zone au sud de la voie ferrée

# Futures acquisitions de résidences

## Déviations de la route 117

- 4 résidences dont :
  - 1 acquise
  - 2 résidences où l'entente est signée – acquisition en août 2016
  - 1 résidence où les négociations sont en cours

Ces résidences comportent 10 logements dont 8 logements locatifs

- Barèmes, règles et protocoles appliqués pour acquisition et compensation
  - Guide d'acquisition pour le projet d'extension et déviation de la 117

# Futures acquisitions de résidences

PROJET  
EXTENSION  
MALARTIC

- Guide de cohabitation pour la zone au sud de la voie ferrée
  - Nombre de résidences à acquérir indéterminé actuellement
  - Budget de 6.5 millions de dollars

PROJET  
**EXTENSION  
MALARTIC**  
Contribuer. Améliorer. Prolonger.

**MERCI**  
DE VOTRE ATTENTION



[www.CANADIANMALARTIC.com](http://www.CANADIANMALARTIC.com)